

les terres qui peuvent être mises à la disposition des colons dans un rayon de 10, 15 ou 20 milles des chemins de fer.

M. BUCHANAN: Un point très important. à mon avis, c'est de savoir si le Gouvernement a l'intention d'établir les soldats sur des terres fédérales. A l'heure actuelle, le Parlement est appelé à résoudre un grave problème au sujet des chemins de fer. Or, si nous décidons de placer nos soldats colons sur des terres fédérales, ils seront obligés d'aller s'établir à de grandes distances des voies ferrées. Dans un avenir assez rapproché, ils réclameront des communications par chemins de fer, de sorte que le pays sera forcé d'entreprendre la construction de nouvelles lignes pour faire face à la situation. En ce moment, il ne reste que très peu de terres fédérales de disponibles à proximité des chemins de fer, mais il y en a des étendues considérables qui sont occupées en vertu d'actes de concession ou qui sont utilisées comme réserves pour les sauvages, qui pourraient servir pour les fins de ce projet, si elles pouvaient être échangées contre des terres fédérales situées à de plus grandes distances de la voie ferrée.

Je sais que dans la partie sud de l'Alberta, une bonne partie des meilleures terres sont détenues soit comme réserves indiennes, soit en vertu d'une concession. Je désire que les sauvages soient traités avec équité, mais dans presque tous les cas, ces réserves sont bien trop considérables relativement au nombre des tribus qui les occupent à l'heure qu'il est. De fait, il n'y a qu'une infime partie de ces terres qui sont utilisées pour des fins de culture ou de pâturage.

Or, si nous voulons attirer nos vétérans vers la vie des champs, il faut nécessairement les établir sur des bonnes fermes qui ne soient pas trop éloignées des chemins de fer et des marchés; nous ne pouvons donc pas songer à leur offrir des terres fédérales. Je ne sache pas qu'il existe, à l'heure actuelle, de terres fédérales convenables dans aucune partie de l'Alberta, sauf dans l'extrême nord de la province. Cette région est maintenant reliée au reste de la province par un chemin de fer, mais dans les autres parties—et je suppose que c'est la même chose et en Saskatchewan et au Manitoba—il n'existe pas de terres fédérales appropriées au projet et situées à proximité des voies ferrées.

Tous nous désirons que ce projet tourne au bénéfice de nos soldats de la guerre d'Europe. Le but que nous poursuivons, c'est d'attirer vers la culture de la terre le soldat qui possède déjà de l'expérience

en agriculture ou qui veut devenir un bon cultivateur. Nous désirons voir s'établir sur nos terres de l'Ouest des hommes qui ont l'intention bien arrêtée de se livrer à la culture et de s'attacher au sol; or, pour atteindre ce but, il faut que le projet soit aussi attrayant que possible. Je pose donc la question au ministre, s'il est en état d'y répondre: Quelles sont les terres qu'il compte mettre à la disposition de nos soldats et à quelle distance se trouvent-elles des chemins de fer?

L'hon. M. ROCHE: Je l'ai déjà déclaré au très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), dès que le bill sera discuté en comité général, je déposerai sur le bureau une carte indiquant la situation de ces terres ainsi que la distance qui les séparent des communications par voies ferrées.

Evidemment, la proposition que vient de faire l'honorable député (M. Buchanan) comporterait l'achat de terres appartenant aux sauvages. Je ne suppose pas que ce soit là le plan qu'il propose au Gouvernement. Si nous mettions un projet comme celui-là à exécution dans l'Ouest, les autres provinces réclameraient à bon droit d'être mises sur le même pied.

M. McCRAVEY: Nous possédons déjà quelque expérience dans le placement de nos soldats vétérans sur les terres fédérales. Le Gouvernement a déjà accordé des concessions de terre à nos soldats, dans le but plutôt de les récompenser que d'encourager le développement de l'agriculture et de faire de nos vétérans des cultivateurs pratiques.

Par le fait même qu'il peut nous dire que, sur 7,240 terrains mis à la disposition des soldats qui avaient fait la campagne du Sud-Africain, il n'en fut pris que 657 et qu'un certain nombre de ceux qui les avaient pris les ont abandonnés avant l'expiration du terme durant lequel ils devaient y résider, l'honorable ministre a fait voir que le plan adopté était bien loin de répondre aux espérances qu'il avait fait naître. La guerre sud-africaine terminée, nous pensions avoir une étendue illimitée de terrain et être en état de donner 320 acres à chaque soldat libéré. La droite a fait remarquer qu'il ne nous reste plus maintenant autant de terrain pour ces mêmes fins. Nous ne saurions toujours en donner et toujours en avoir. Nous en avons concédés des milliers d'acres aux soldats revenus du Sud-Africain, et il nous reste encore de grandes étendues de bonne terre à donner à ceux qui reviendront de la guerre actuelle. Je suis heureux d'entendre

[L'hon. M. Roche.]